

Commune de
Chamery



Le Bulletin d'information à destination de tous les chamayots

Confinement et Déconfinement

Depuis plus d'un mois nous subissons une crise sanitaire sans précédent et le confinement imposé pour tous jusqu'au 11 mai. Cette situation inédite n'a jamais été vécue par personne.

C'est un formidable élan de solidarité qui s'est organisé un peu partout en France pour soutenir les soignants. Chamery n'a pas été en reste : applaudissements, cor de chasse, cloches, etc... ont été, et sont encore, la manifestation sonore de cette solidarité. D'autres actions, moins audibles ou visibles, ont été également menées. Merci aux couturières qui ont confectionné des blouses pour le personnel de l'hôpital. Et puis il y a ces petits gestes du quotidien qui participent eux aussi à cet élan de solidarité.

Le confinement et le respect des consignes de sécurité de distanciation sociale commencent à porter leurs fruits, la pandémie semble se contenir et même ralentir. Merci pour la rigueur et le civisme avec lesquels vous avez respecté ces mesures.

Le temps du déconfinement va arriver. Quelles vont être les consignes pour se protéger et protéger les autres? Il est fort probable que le port du masque par tous sera une recommandation voire une obligation dans l'espace public. Encore faut-il avoir des masques!

A l'heure actuelle il est difficile pour un particulier de s'équiper de protection, la commune a donc passé une commande afin de fournir à chaque habitant deux masques chirurgicaux et deux masques en tissu lavable dont un est offert par le Grand Reims. Nous ne connaissons pas encore la date de livraison, mais c'est sûr : ce sera après le 11 mai.

Le 15 mars dernier vous avez élu un nouveau conseil municipal, celui-ci n'a pu être installé dans la semaine qui suit les élections. Selon les directives gouvernementales il le sera mi-juin. Pour l'instant c'est l'ancien conseil qui est encore aux affaires.

Quelques informations.

- La collecte du tri sélectif a repris et s'effectuera comme d'habitude les vendredis des semaines paires. Par contre celle du vendredi 1^{er} mai est reportée au samedi 2 Mai; il faudra sortir les poubelles et le sacs jaunes le vendredi 1^{er} mai au soir.
- La collecte des ordures ménagères du vendredi 8 mai quant à elle sera maintenue, il faudra sortir les poubelles le jeudi soir.
- Les déchetteries seront de nouveau accessibles à partir du lundi 27 avril aux jours et heures habituels. Vous ne pourrez aller qu'à la déchetterie d'Ecueil et devrez respecter le protocole d'accès élaboré spécialement pour cette période de COVID19. Il est demandé également de ne pas se précipiter à la déchetterie les premiers jours, un risque de saturation est à craindre.
- Les manifestations à venir - le marché aux fleurs, le 8 mai, la fête patronale – sont annulées.
- La crise sanitaire sera, à ne pas en douter, suivie par une crise économique. Des mesures d'aide sont mises en place par le gouvernement et les régions, je vous invite à vous renseigner. Vous trouverez sur le site de la commune le guide des aides covid 19.

En attendant que la situation redevienne normale (ou presque)...Prenez soin de vous !

Le Maire

PROTOCOLE D'ACCES AUX DECHETTERIES DU GRAND REIMS COVID-19

Les règlements intérieurs en vigueur restent applicables mais évoluent temporairement sur les points précisés ci-dessous. Ce protocole a été élaboré en tenant compte des demandes des services préfectoraux.

1-HORAIRES D'OUVERTURE

Les sites sont ouverts aux habitants non professionnels et aux professionnels sous convention **aux horaires habituels**. Tous les sites seront fermés les dimanches et jours fériés.

2-CONDITIONS D'ACCES

Les modalités de fonctionnement des déchetteries évoluent jusqu'à nouvel ordre :

- Accès contrôlé par tout agent dûment autorisé par la Collectivité
- Aucun vidage à pieds ne sera accepté
- Accès aux sites limité à 4 véhicules maximum (hors poids lourds d'enlèvement des déchets)
- Une seule personne par voiture autorisée
- Les voitures avec une immatriculation paire sont autorisées à apporter des déchets les jours pairs (ex : BZ-924-FB ou 9844 CZ 51)
- Les voitures avec une immatriculation impaire sont autorisées à apporter des déchets les jours impairs (ex : BZ-923-FB ou 9849 CZ 51)

Volume autorisé pour le dépôt des déchets par jour :

- 1 m³ pour les encombrants et déchets verts
- 250 kg (environ ¼ de m³ pour les gravats et plâtre)
- Cet apport doit pouvoir être déchargé par une seule personne.

Respect des gestes barrière et du personnel d'accueil

- Gestes barrières : port de masques et de gants souhaités (à rapporter à la maison et à jeter aux ordures ménagères), respect des distanciations sociales
- Personnel d'accueil : ce dernier ne pourra aider au déchargement des déchets

Concernant les professionnels en convention avec le Grand Reims, ils peuvent accéder aux sites habituels dans les conditions habituelles (soit 2m³/jour et par site).

Pour les professionnels non encore conventionnés avec la Collectivité, ils doivent faire les démarches par internet :

dechetedproprete@reims.fr pour obtenir une autorisation.

3-NON RESPECT DU PROTOCOLE D'ACCES

Le non -respect de ce protocole d'accès entrainera l'exclusion immédiate du contrevenant.

Pour rappel, les dépôts sauvages sont punis d'une amende de 1500€ maximum (art R632-1, R633-6 et R635-8 du Code Pénal).



Espaces verts – Fleurissement

Marché aux fleurs

Compte tenu des circonstances, il n'y aura pas de marché aux fleurs cette année. Vous aurez malgré tout la possibilité, si vous le souhaitez, d'acheter vos fleurs chez les horticulteurs BLIN à Lhéry et MICHAELIS à Tinquieux et de bénéficier des tarifs préférentiels accordés à l'association des Amis du Peuplier. Dans ce cas:

- Soit vous adressez un mail ou un SMS à Mme Jocelyne DRAVIGNY pour obtenir un bon de commande et passer commande. L'association les Amis du Peuplier se chargera de tout et vous livrera au plus tard le 15 Mai.

- Soit vous allez directement chez les horticulteurs cités pour faire vos achats et vous demandez à bénéficier des tarifs préférentiels (**si vous mettez en compte, n'oubliez pas de donner un double des vos achats à Mme Dravigny**).

Coordonnées de Mme Jocelyne DRAVIGNY

Tél: 06.88.47.46.19

Mail: earlchampagnedravigny@wanadoo.fr

Si vous avez besoin de terreau, le tarif est de 16,50 euros pour un gros sac

Fleurissement

Le jury national passera à Chamery cet été pour confirmer la 4^{ème} fleur. Ce label « villages fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Chamery est devenu l'une des 265 communes françaises labellisées « 4 fleurs » grâce à l'engagement des bénévoles des Amis du Peuplier, des employés communaux et des habitants qui fleurissent leur maison. Cette aventure du fleurissement ne pourra se poursuivre qu'avec le concours de tous ces mêmes acteurs.



La période de printemps et d'été est une période de forte activité. Les besoins de « bras » pour planter et entretenir sont importants, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Nous comptons également sur vous pour nettoyer votre trottoir et supprimer les mauvaises herbes

Offre d'emploi

La commune recherche une personne pour l'entretien des espaces verts et l'arrosage des fleurs pendant la période de mai à septembre. Si vous êtes intéressé, contactez la mairie avant le 30 juin.

Respect de l'environnement

A l'heure où tout le monde s'accorde sur la nécessité de respecter l'environnement, des écoulements d'eaux pluviales suspectes, pour ne pas dire polluées sont encore constatés dans certains fossés du terroir de Chamery. Cela ne devrait plus se produire!

Dans un système d'assainissement séparatif comme celui de Chamery, les eaux de pluie et de ruissellement sont recueillies dans un réseau souterrain pour être ensuite acheminées vers le Rouillat. Le risque d'avoir des rejets pluviaux pollués dans la nature est donc très faible.

La présence des eaux suspectes ne peut être due qu'à l'activité humaine: le fait de laver son tracteur dans la rue après traitement, de rejeter des effluents vinicoles et viticoles dans le caniveau etc...

Ces pratiques doivent disparaître à tout prix afin d'éviter une intervention de la Police de l'eau.

La réglementation à ce sujet est très claire: il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles ou souterraines, directement ou indirectement, une ou des substances pouvant entraîner des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune.

Globalement ces règles sont respectées par la très grande majorité des acteurs mais il ne faudrait pas que la négligence de certains pénalise l'ensemble.

LE PETIT ECHO

Compte rendu des réunions du 2décembre 2019 et 10 février 2020

Equipement Salle polyvalente – tables et chaises

Un devis est présenté au conseil municipal pour l'achat de tables et de chaises d'un montant de 5171 € HT.

Le conseil municipal valide le devis.

Le financement sera assuré par un don du comité de St Vincent.

Communes Forestières

La fédération nationale des communes forestières invite les élus à signer l'appel pour la sauvegarde des forêts françaises.

Monsieur HANON Régis informe le conseil municipal que nos forêts traversent une crise majeure et leur processus vital est engagé (dérèglement climatique, sécheresse, incendie, parasite...). Le conseil municipal accepte de signer ce courrier.

Dépôt sauvage

Un dépôt sauvage a été signalé sur le chemin de la Ferme d'Ecueil, l'équivalent de 2 camions benne.

(Il a été enlevé depuis)

Personnel

Monsieur GRELLE Jany partant à la retraite le 31 décembre 2019. Il convient de le remplacer.

Un poste d'adjoint technique sera à pourvoir à compter du 15 avril 2020 à 17h30 par semaine pour l'entretien des espaces verts.

Atelier

Pour faciliter le rangement dans l'atelier municipal, des rayonnages vont être achetés.

Eglise

L'association Chœur de Chamery a le projet de créer un vitrail au niveau de la baie centrale de la façade de l'église.

Le conseil apporte son soutien à ce projet. Cependant, l'installation du vitrail nécessite une restauration de la baie. Des travaux de maçonnerie sont à prévoir.

Les textes intégraux des compte rendus sont en ligne sur le site internet

Visuel projet antenne relais



Vue du chemin des vaches



Vue de la rue haute